

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : Beauharnois
Localité : Salabery-deValleyfield
N° de dossier judiciaire : 200-32-072892-242

Date : 10 novembre 2025

DEVANT L'ARBITRE :

M^e Sylvie Boulanger

Rita Quici

c.

Michel Charest

Partie demanderesse

Partie défenderesse

Défenderesse reconventionnelle

Demanderesse reconventionnelle

SENTENCE ARBITRALE

I. INTRODUCTION

1. Résumé du litige

Il s'agit d'une demande de remboursement du loyer payé pour la location d'une maison mobile en Floride, suite à l'annulation unilatérale de ladite location par la demanderesse. En réponse, le défendeur présente une demande reconventionnelle pour les dommages qui auraient été subis par lui suite à l'annulation.

2. Historique de la procédure

Une réunion préliminaire a été tenue le 16 octobre 2025 et l'audition s'est déroulée le 3 novembre 2025.

II. LES FAITS

La demanderesse a convenu de louer du défendeur sa maison mobile en Floride pour la période du 6 mai au 5 juin 2024. Il y a eu échange de consentement par messenger (pièce P-5), qui a été confirmé verbalement (par facetime), puis un contrat a été signé (pièce D-5). Il

POUR CES MOTIFS, l'arbitre:

REJETTE la demande principale

ACCEUILLE en partie la demandee reconventionnelle

CONDAMNE la partie demanderesse à payer à la partie défenderessee la somme de 400\$.

Le tout, avec frais au montant de 115\$ en faveur du défendeur pour la contestation de la demande principale, et ce, à l'exclusion des frais pour la demande reconventionnelle qui ne sont pas adjugés.

ce 10 novembre 2025

Granby

Lieu

Date

Sylvie

Prénom

Boulanger

Nom

Choisissez un élément par Choisissez un élément

Signature